



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 02 septembre 2021

Communiqué de presse

AUGMENTATION DE CAPITAL 2021 RESERVEE AUX SALARIES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE

Crédit Agricole S.A. annonce ce jour le lancement de son opération annuelle d'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe Crédit Agricole dans le monde.

Crédit Agricole S.A. va proposer aux 175 000 salariés et anciens salariés¹ du Groupe Crédit Agricole une souscription à des actions nouvelles de Crédit Agricole S.A. Dans le cadre de cette augmentation de capital réservée (ACR 2021), le prix de souscription de l'action sera égal à la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action entre le 10 septembre et 7 octobre 2021, assortie d'une décote de 20%.

La période de souscription sera ouverte entre le 8 et le 22 octobre 2021².

Les actions nouvelles seront émises le 2 décembre 2021 et seront éligibles au dividende versé au titre de l'exercice 2021.

Le nombre maximal d'actions à émettre est de 32 millions, soit un nominal de 96 millions d'euros.

En cas de souscription de l'intégralité des actions proposées, cette opération aura un effet positif de l'ordre de 9 points de base sur le CET1 de Crédit Agricole S.A. et de 5 points de base sur celui du Groupe Crédit Agricole. L'effet sur le bénéfice par action de Crédit Agricole S.A. serait d'environ -1% et négligeable sur l'actif net tangible par action.

L'ACR 2021 s'inscrit dans la politique de participation des salariés à la performance financière du Groupe et d'accroissement progressif de la part des salariés dans le capital de Crédit Agricole S.A.

¹142 000 salariés d'une ancienneté d'au moins trois mois en France et dans 17 pays à l'international, et 33 000 anciens salariés retraités, ayant conservé leurs avoirs dans leur PEE en France

² Toutes les dates indiquées dans ce communiqué restent soumises à la décision du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ou de son délégué.